



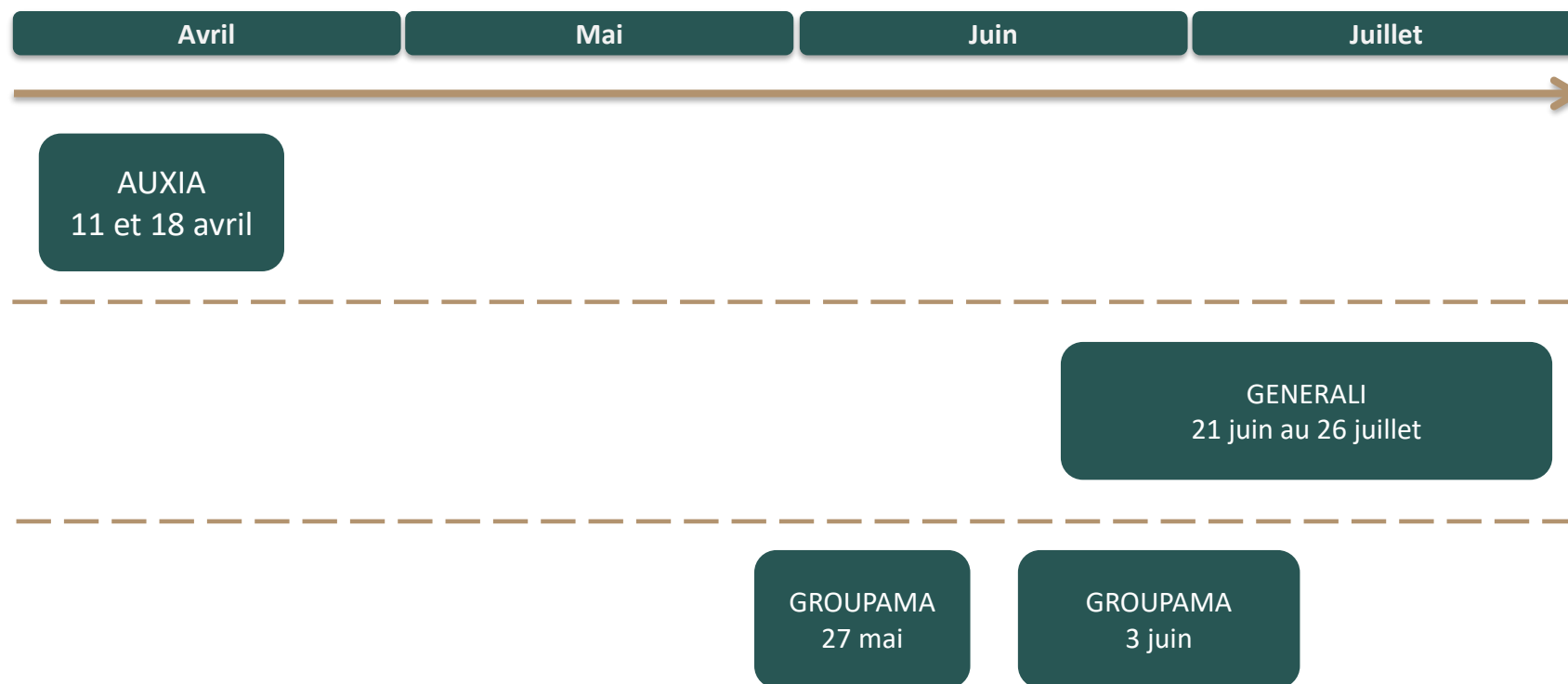
Lettre d'Information **Annuelle** Comprendre et expliquer

- Planning des envois
- Comprendre et expliquer la LIA à votre client
- Communiquer sur les taux
- Annexes (maquettes LIA Vie Entière et Epargne)



Planning des envois

Planning* selon assureurs





Comprendre et expliquer la LIA à votre client

Pourquoi une LIA ?

La lettre d'information annuelle présente l'évolution de la situation du contrat d'assurance.

Elle tient compte des opérations enregistrées jusqu'au 31 décembre 2023 sous réserve de l'encaissement effectif des versements.

- ✓ Montant du capital garanti ou l'épargne acquise
- ✓ Valeur du contrat en cas de réduction
- ✓ Valeur du contrat en cas de rachat
- ✓ Le taux de participation aux bénéfices net de frais de gestion

INFORMATIONS
ESSENTIELLES

- ✓ Montant des versements effectués en 2023
- ✓ Le taux d'intérêt technique net de frais de gestion
- ✓ Le taux de moyen de rendement général des actifs de l'assureur

INFORMATIONS
COMPLEMENTAIRES

Nous vous expliquons

La cotisation versée

Montant des cotisations versées / montant des versements effectués

Nous affichons uniquement le montant versé au cours de l'année 2023.

Nous ne rappelons pas les versements des années précédentes ni les versements futurs

Sur un contrat Vie entière / Prévoyance

- **Primes périodiques** : Correspond au montant de la dernière cotisation payée en 2023
et / ou
- **Prime unique** : Correspond au montant versé en 2023.

Sur un contrat Epargne

Correspond au montant versé en 2023

Ces montants s'entendent hors assistance

Nous vous expliquons

Le capital garanti en cas de décès

La valeur de réduction

Le capital garanti en cas de décès

C'est le montant que l'assureur s'engage à verser au bénéficiaire désigné au décès de l'assuré



Délai de carence : Lors de la première année du contrat, en cas de décès (hors accident), l'assureur rembourse les primes encaissées ou calcule le capital selon la formule suivante :

Capital souscrit / 12 mois X le nombre de mois entiers écoulés depuis la date d'effet du contrat.

La valeur de réduction

La valeur de réduction équivaut à la valeur du capital au 31 décembre si « le payeur de primes » arrête de verser ses cotisations avant le terme prévu



L'affichage de la valeur de réduction ne signifie pas automatiquement que le contrat est réduit. C'est seulement une information obligatoire

Nous vous expliquons

L'épargne acquise - Le rachat – la fiscalité du rachat

L'Epargne acquise

C'est la somme des versements réalisés :



Moins les frais,
Moins les prélèvements sociaux



Plus les intérêts techniques
Plus la participation aux bénéfices prévus au contrat.

Cette somme constitue le capital garanti en cas de décès.

La valeur de rachat

C'est la somme disponible que l'assuré peut obtenir en mettant un terme à son contrat.



Le montant ne tient pas compte de la **fiscalité applicable au moment du rachat**
Une opération de prévoyance n'est pas faite pour racheter.
Le rachat ne doit être envisagé qu'en cas de besoin impérieux

De 0 à 4 ans	De 4 à 8 ans	Après 8 ans
Prélèvement forfaitaire 35 %	Prélèvement forfaitaire 15 %	Prélèvement forfaitaire 7,5 % Après abattement de 4 600 € (9 200 €)
Prélèvement sociaux : 17,2 % prélevés chaque année		



Communiquer sur les taux

Nous vous expliquons

Le taux technique

Le taux de rendement de l'actif

Le taux technique qu'est ce que c'est ?

- **Contrats Vie Entière / Prévoyance** : Le taux technique est le rendement financier anticipé par l'assureur qui sert à construire un tarif d'assurance.
- **Contrats Epargne** : Le taux technique est le rendement financier minimum que l'assureur garantit à vie pour l'assuré.

Que signifie 'Taux de Rendement de l'Actif' ?

- Les cotisations encaissées par l'Assureur sont investies dans son portefeuille d'actifs.
- Chaque année, l'assureur constate des produits de son portefeuille d'actifs (coupons des obligations, dividendes provenant des actions, loyers perçus à travers les détentions immobilières ...) qui constituent le taux de rendement de l'actif.



ANNEXES



Contrat Vie Entière / Prévoyance

Maquette LIA 2023 – Vie Entière



Votre contrat d'assurance n° : 0000
Prévoyance Obsèques by Mésange
Assuré(e) en cas de décès :
MADAME

MADAME XXX

Fait à Paris, le 31 janvier 2024

INFORMATION ANNUELLE 2023

Chère Madame,

Vous trouverez ci-dessous le relevé annuel d'information présentant l'évolution de la situation de votre contrat d'assurance **Prévoyance Obsèques by Mésange**. Celui-ci tient compte des opérations enregistrées jusqu'au 31 décembre sous réserve de l'encaissement effectif des versements.

Par ailleurs, vous trouverez au verso des informations supplémentaires destinées à faciliter la lecture du présent relevé.

Nous vous prions d'agréer, Chère Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Directeur Général
Jad Soukariéh



Situation au 31 décembre 2023

Capital garanti en cas de décès :	3 631,31 €
Valeur de rachat :	3 427,33 €

Informations complémentaires

Taux de participation aux bénéfices net de frais de gestion :	0,18 %
Taux d'intérêt technique net de frais de gestion :	1,75 %
Taux moyen de rendement général des actifs :	2,53 %

Des mots pour mieux se comprendre

Capital garanti en cas de décès : montant versé au décès de l'assuré(e) dans les conditions prévues au contrat.

Rachat : opération par laquelle il est mis fin au contrat avant le terme prévu, en demandant le versement de la valeur de rachat. Le rachat total met fin aux engagements de l'assureur de verser un capital au décès de l'assuré(e).

Valeur de Rachat : montant de la provision acquise au 31 décembre.
Les plus-values générées pourront être soumises à l'impôt et aux taxes selon les conditions légales en vigueur au moment du rachat.

Fiscalité : En cas de rachat, l'assureur applique un prélèvement forfaitaire sur les plus-values liées aux versements effectués sur votre contrat après le 27 septembre 2017 (s'agissant des versements antérieurs au 26 septembre 2017, les plus-values sont soumises au barème progressif de l'impôt sur le revenu ou se voient appliquer, sur option, le prélèvement forfaitaire libératoire, dont le taux diminue en fonction de l'ancienneté de votre contrat).

Le taux de participation aux bénéfices correspond à la revalorisation du capital garanti au titre du contrat. Son montant est établi chaque année conformément au Code des Assurances en fonction des comptes de résultat de la gestion technique et financière.
Les revalorisations sont acquises à date anniversaire du contrat ou au 31 décembre de chaque année selon la nature du contrat souscrit.

Le taux moyen de rendement général des actifs correspond au revenu des placements financiers réalisés par l'assureur durant l'année.

Prélèvements sociaux : L'assureur retient pour le compte de l'Etat les prélèvements sociaux sur les plus-values.
Les prélèvements sociaux s'élèvent à un taux global de 17,20% qui se décompose comme suit : la Contribution Sociale Généralisée (CSG) de 9,2%, la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS) de 0,5% et le Prélèvement de Solidarité de 7,5%.

Le rendement garanti moyen et le taux moyen de la participation aux bénéfices des contrats d'Auxia sont accessibles sur son site internet via le chemin d'accès suivant :

<https://www.auxia.com/> dans la rubrique « Informations annuelles sur les taux de rendement » => saisissez : Mon contrat obsèques Vie Entière

Ces informations sont publiées dans un délai de 90 jours à compter du 31 décembre de l'année concernée par la présente lettre d'information.

Pour être informé sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance liés à votre contrat, vous pouvez accéder au Rapport ESG - Climat (relatif à l'application de l'article 29 de la Loi Energie-Climat), via le chemin suivant :
<https://www.malakoofhumanis.com/groupe/reporting-rse-malakoof-humanis/>

Pour nous contacter :

☎ 03 28 01 05 10
📍 7 place Pierre de Coubertin
59790 RONCHIN

AUXIA - S.A au capital de 76 768 655 € - RCS Paris 422 088 476 - Entreprise régie par le Code des assurances -
MESANGE PREVOYANCE - SAS au capital de 66 760 € - 478 782 915 RCS Paris - ORIAS 07 009 092
LAFFITTE COURTAIGE - SAS au capital de 1 138 320 € - 445 406 948 RCS Paris - ORIAS 07 025 651 - Sociétés
de Courtage en Assurances - (www.orias.fr) Siège social : 21 rue Laffitte, 75009 Paris.

Pour nous contacter :

☎ 03 28 01 05 10
📍 7 place Pierre de Coubertin
59790 RONCHIN

AUXIA - S.A au capital de 76 768 655 € - RCS Paris 422 088 476 - Entreprise régie par le Code des assurances -
MESANGE PREVOYANCE - SAS au capital de 66 760 € - 478 782 915 RCS Paris - ORIAS 07 009 092
LAFFITTE COURTAIGE - SAS au capital de 1 138 320 € - 445 406 948 RCS Paris - ORIAS 07 025 651 - Sociétés
de Courtage en Assurances - (www.orias.fr) Siège social : 21 rue Laffitte, 75009 Paris.

Quelles sont les informations importantes de la LIA ?



Numéro de contrat et
assuré en cas de DC

Votre contrat d'assurance n° : 0000
Prévoyance Obsèques by Mésange
Assuré(e) en cas de décès :
MADAME
Fait à Paris, le 31 janvier 2024

MADAME XXX

Adresse postale

INFORMATION ANNUELLE 2023

Chère Madame,

Vous trouverez ci-dessous le relevé annuel d'information présentant l'évolution de la situation de votre contrat d'assurance **Prévoyance Obsèques by Mésange**. Celui-ci tient compte des opérations enregistrées jusqu'au 31 décembre sous réserve de l'encaissement effectif des versements.

Par ailleurs, vous trouverez au verso des informations supplémentaires destinées à faciliter la lecture du présent relevé.

Nous vous prions d'agréer, Chère Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Directeur Général
Jad Soukariéh



Situation au 31 décembre 2023

Capital garanti en cas de décès :	3 631,31 €
Valeur de rachat :	3 427,33 €

Informations complémentaires

Taux de participation aux bénéfices net de frais de gestion :	0,18 %
Taux d'intérêt technique net de frais de gestion :	1,75 %
Taux moyen de rendement général des actifs :	2,53 %

Taux de PB net de frais de gestion
Taux d'intérêt technique net de frais de gestion
Taux moyen de rendement général des actifs

Capital garanti en cas de DC
Valeur de réduction, de rachat
Capital garanti en cas de DC par accident

Pour nous contacter :

03 28 01 05 10

7 place Pierre de Coubertin
59790 RONCHIN



Contrat Epargne

Maquette LIA 2023 – Epargne



Votre contrat d'assurance n° : ME
EPARGNE OBSÈQUES BY MÉSANGE
Assuré(e) en cas de décès :
MADAME

Fait à Paris, le 7 mars 2024

INFORMATION ANNUELLE 2023

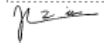
Chère Madame,

Vous trouverez ci-dessous le relevé annuel d'information présentant l'évolution de la situation de votre contrat d'assurance EPARGNE OBSÈQUES BY MÉSANGE. Celui-ci tient compte des opérations enregistrées jusqu'au 31 décembre sous réserve de l'encaissement effectif des versements.

Par ailleurs, vous trouverez au verso des informations supplémentaires destinées à faciliter la lecture du présent relevé.

Nous vous prions d'agréer, Chère Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Directeur Général
Jad Soukariéh



Situation au 31 décembre 2023

Epargne acquise en cas de décès : 4 132,54 €

Valeur de rachat : 4 132,54 €

Informations complémentaires

Montant des versements effectués en 2023 : 4 314,14 €

Taux de participation aux bénéfices net de frais de gestion : 0,99 %

Taux moyen de rendement général des actifs : 3,02 %

Les frais de gestion annuels s'élèvent à 1,55 %.

Ils sont prélevés au 31 décembre de chaque année après affectation de la rémunération de l'exercice.

Des mots pour mieux se comprendre

Epargne acquise en cas de décès : montant versé au décès de l'assuré(e) dans les conditions prévues au contrat.

Rachat : Opération par laquelle il est mis fin au contrat avant le terme prévu, en demandant le versement de la valeur de rachat. Le rachat total met fin aux engagements de l'assureur de verser un capital au décès de l'assuré(e).

Valeur de Rachat : montant de la provision acquise au 31 décembre.
Les plus-values générées pourront être soumises à l'impôt et aux taxes selon les conditions légales en vigueur au moment du rachat.

Montant de la cotisation : montant de votre cotisation d'assurance. La somme indiquée ne prend en compte que votre garantie principale. Les options et/ou services ne sont pas repris.

Fiscalité : En cas de rachat, l'assureur applique un prélèvement forfaitaire sur les plus-values liées aux versements effectués sur votre contrat après le 27 septembre 2017 (s'agissant des versements antérieurs au 26 septembre 2017, les plus-values sont soumises au barème progressif de l'impôt sur le revenu ou se vident appliquer, sur option, le prélèvement forfaitaire libératoire.

Le taux moyen de rendement général des actifs correspond au revenu des placements financiers réalisés par l'assureur durant l'année.

Le taux de participation aux bénéfices correspond à la revalorisation de l'épargne acquise au titre du contrat. Son montant est établi chaque année conformément au Code des Assurances en fonction des comptes de résultat de la gestion technique et financière.

Les revalorisations sont acquises à date anniversaire du contrat ou au 31 décembre de chaque année selon la nature du contrat souscrit.

Prélèvements sociaux : L'assureur retient pour le compte de l'Etat les prélèvements sociaux sur les plus-values.
Les prélèvements sociaux s'élèvent à un taux global de 17,20% qui se décompose comme suit : la Contribution Sociale Généralisée (CSG) de 9,2%, la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS) de 0,5% et le Prélèvement de Solidarité de 7,5%.

Le rendement garanti moyen et le taux moyen de la participation aux bénéfices des contrats d'Auxilia sont accessibles sur son site internet via le chemin d'accès suivant :

<https://www.auxilia.com/> dans la rubrique « Informations annuelles sur les taux de rendement » => saisissez : Mon contrat obsèques Epargne

Ces informations sont publiées dans un délai de 90 jours à compter du 31 décembre de l'année concernée par la présente lettre d'information.

Pour être informé sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance liés à votre contrat, vous pouvez accéder au Rapport ESG - Climat (relatif à l'application de l'article 29 de la Loi Energie-Climat), via le chemin suivant : <https://www.malakoffhumanis.com/groupe/reporting-rse-malakoffhumanis/>

Pour nous contacter :

☎ 03 28 01 05 10

📍 7 place Pierre de Coubertin
59790 RONCHIN

AUXILIA - S.A. au capital de 76 768 652 € - RCS Paris 422 086 476 - Entreprise régie par le Code des assurances
MÉSANGE PRÉVOYANCE - SAS au capital de 66 760 € - 478 762 915 RCS Paris - ORIAS 07 009 092
LAFITTE COURTAGE - SAS au capital de 1 136 320 € - 445 406 848 RCS Paris - ORIAS 07 025 651 - Société de Courtage en Assurances (www.orias.fr) Siège social : 21 rue Laflotte, 75009 Paris.

Pour nous contacter :

☎ 03 28 01 05 10

📍 7 place Pierre de Coubertin
59790 RONCHIN

AUXILIA - S.A. au capital de 76 768 652 € - RCS Paris 422 086 476 - Entreprise régie par le Code des assurances
MÉSANGE PRÉVOYANCE - SAS au capital de 66 760 € - 478 762 915 RCS Paris - ORIAS 07 009 092
LAFITTE COURTAGE - SAS au capital de 1 136 320 € - 445 406 848 RCS Paris - ORIAS 07 025 651 - Société de Courtage en Assurances (www.orias.fr) Siège social : 21 rue Laflotte, 75009 Paris.

Quelles sont les informations importantes de la LIA ?



Numéro de contrat et
assuré en cas de DC

Votre contrat d'assurance n° : ME
EPARGNE OBSEQUES BY MESANGE
Assuré(e) en cas de décès :
MADAME
Fait à Paris, le 7 mars 2024

Adresse postale

INFORMATION ANNUELLE 2023

Chère Madame,
Vous trouverez ci-dessous le relevé annuel d'information présentant l'évolution de la situation de votre contrat d'assurance **EPARGNE OBSEQUES BY MESANGE**. Celui-ci tient compte des opérations enregistrées jusqu'au 31 décembre sous réserve de l'encaissement effectif des versements.
Par ailleurs, vous trouverez au verso des informations supplémentaires destinées à faciliter la lecture du présent relevé.
Nous vous prions d'agréer, Chère Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.
Directeur Général
Jad Soukariéh

Situation au 31 décembre 2023 :	
Epargne acquise en cas de décès :	4 132,54 €
Valeur de rachat :	4 132,54 €
Informations complémentaires	
Montant des versements effectués en 2023 :	4 314,14 €
Taux de participation aux bénéfices net de frais de gestion :	0,99 %
Taux moyen de rendement général des actifs :	3,02 %

Les frais de gestion annuels s'élèvent à 1,55 %.
Ils sont prélevés au 31 décembre de chaque année après affectation de la rémunération de l'exercice

Epargne acquise en cas de DC
Valeur de rachat

Taux de PB net de frais de gestion
Taux d'intérêt technique net de frais de gestion
Taux moyen de rendement général des actifs

Pour nous contacter :

03 28 01 05 10

7 place Pierre de Coubertin
59790 RONCHIN

ALISA, S.A. au capital de 76 768 656 € - RCS Paris 422 098 476 - Entreprise régie par le Code des assurances -
MESANGE PREVOYANCE - SAS au capital de 66 760 € - 476 762 915 RCS Paris - ORAS 07 009 090
LAFFITTE COURTAGE - SAS au capital de 1 136 320 € - 445 406 648 RCS Paris - ORAS 07 025 651 - Société
de Courtage en Assurances - (www.oras.fr) Siège social : 21 rue Laffitte, 75009 Paris.



**Nous restons à votre disposition
pour tout complément
d'informations au :**

03.28.01.05.10